

## plainte d'un concurrent auprès du procureur et enquete de la repression des fraudes

Par spicata, le 28/08/2019 à 22:14

bonsoir,

si la répression se présente chez vous mandaté par le procureur de la République à lasuite d'une plainte d'un concurrent.

est ce que les agents qui se presentent doivent annoncer la couleur ???

leur enquete doit elle se limiter à la plainte du concurrent ??? OU Ont ils le droit de tout vérifier ??

si vous avez déjà vécu cette situation pouvez vous me renseigner

meric d'avance

Par morobar, le 30/08/2019 à 11:02

Bjr,

Je ne pense pas que le procureur mandate la DGCCRF pour effectuer une telle enquête.

Par contre une saisine a du être effectuée par un client ou un concurrent directement ou via la DDPP.

Il ne semble pas que la mission de ce service soit limitée comme vous l'exposez:

https://www.vie-publique.fr/documents-vp/securite\_interieure\_2005/dgccrf.pdf